



Rapport d'activité 2009

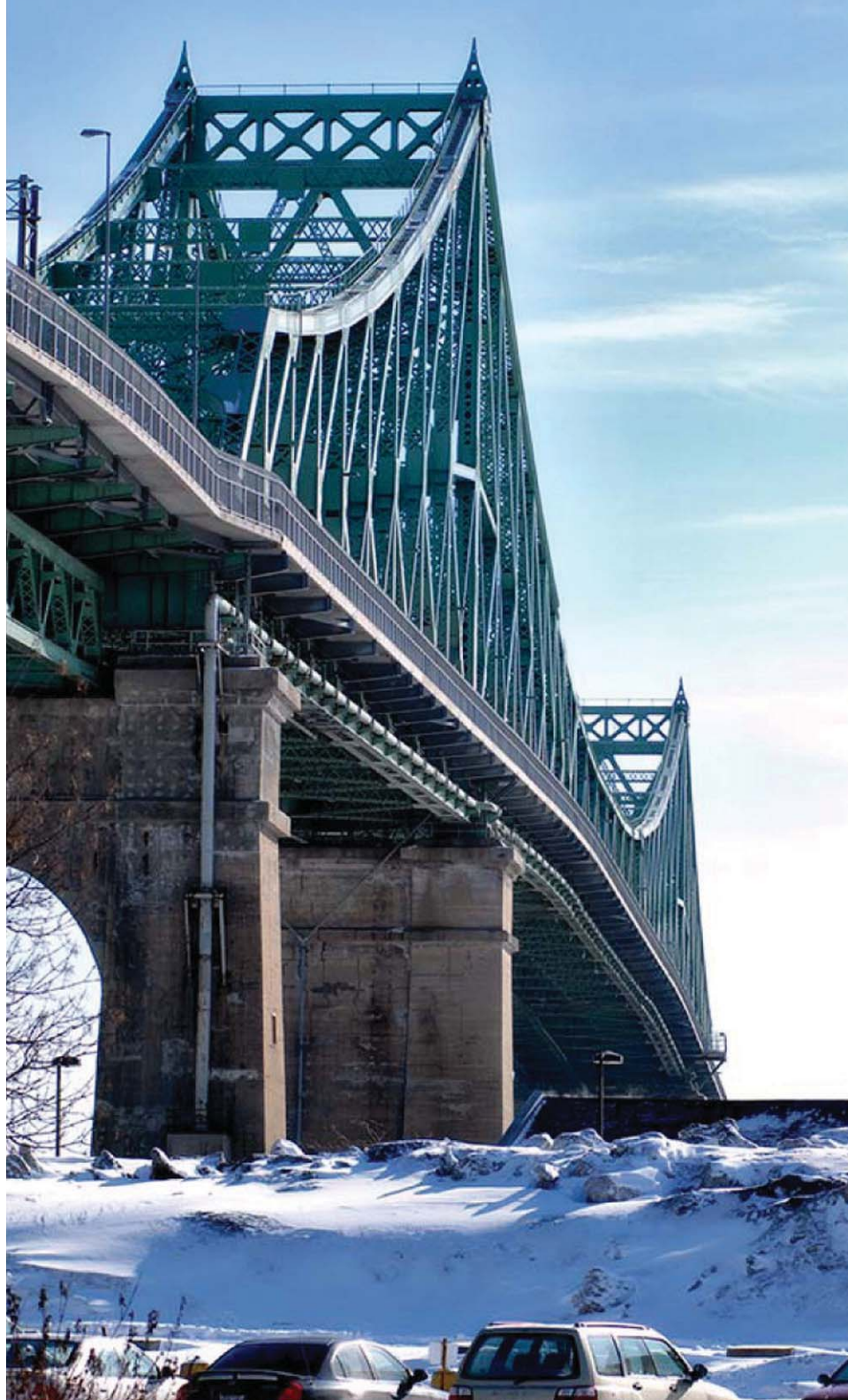


TABLE DES MATIÈRES

02	Mission
03	Composition
04	Vision et engagements
06	Principales réalisations 2009
10	Suivi des dossiers
11	Perspectives 2010
12	Sommaire des réalisations 2003-2010
14	Recommandations
16	Annexe : Liste des publications

Message du président

En conformité avec la Charte de la Ville de Montréal, et au nom des membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), j'ai l'honneur de présenter le rapport d'activité de l'année 2009. Ce rapport résume les activités de la sixième année du CIM en présentant le bilan des travaux réalisés et des résultats que l'engagement des membres bénévoles a pu obtenir avec la structure et le fonctionnement actuels.

La première édition du Prix interculturel de Montréal a été l'un des événements marquants de l'année 2009. En effet, celle-ci a été l'heureux aboutissement de consultations menées précédemment par le CIM, de la réponse positive du maire et du conseil de la Ville de Montréal à la recommandation de créer cet événement prestigieux, et de la mobilisation de la communauté montréalaise autour de la reconnaissance formelle de nombreux acteurs qui œuvrent à la valorisation de la diversité ethnoculturelle et du rapprochement interculturel.

La mise en œuvre du Cadre d'orientation et du Plan d'action 2009-2011 a particulièrement mobilisé les membres et les comités de travail afin d'essayer d'améliorer le fonctionnement du CIM, dans les limites de leurs possibilités et des contraintes administratives découlant du règlement municipal en vigueur. Cet effort de mobilisation a pu bénéficier du dévouement exceptionnel, notamment en termes de temps et de disponibilité, de plusieurs membres afin d'obtenir des

résultats en fonction des objectifs fixés. Le taux de participation a été remarquable dans les différentes activités de représentation, de partenariat, de rencontres avec des instances politiques et administratives de la Ville de Montréal et des arrondissements, d'étude des dossiers sur les problématiques prioritaires, de production d'avis formels, de communication et d'introduction de mécanismes pour un meilleur fonctionnement.

La présentation de l'avis *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires – Dynamisme social dans la gestion municipale* – a été l'aboutissement d'un processus pour la formulation de recommandations qui semblent avoir été bien accueillies par les acteurs municipaux concernés et par la communauté. Cet accueil positif, soutient un dossier qui, malgré sa complexité et sa délicatesse, mérite d'être pris en compte par les instances municipales afin d'améliorer les conditions pour mieux vivre ensemble.

Malheureusement, le CIM n'a pas pu observer à Montréal de remarquables progrès résultant des recommandations formulées dans son avis déposé en 2006 sur le profilage racial. Cela démontre que le CIM, en fonction de son mandat, a encore un rôle important à jouer pour contribuer aux changements sur la base des valeurs démocratiques égalitaires.

Enfin, le présent rapport formule aussi des recommandations visant à obtenir des moyens mieux adaptés à son mandat. Le CIM souhaite donc que le comité exécutif et le conseil de la Ville de Montréal reconnaissent la pertinence de donner suite à ce rapport et la nécessité d'agir en tenant compte de son contenu.



Bergman Fleury
Président



Mission

Institué en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles, ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales, et soumet ses recommandations au conseil de la Ville de Montréal et au comité exécutif;

Un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles

- Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le conseil de la Ville de Montréal peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui confier tout autre devoir qu'il juge nécessaire à l'atteinte de ses objectifs.



Composition

Les membres du Conseil interculturel de Montréal sont nommés par le conseil de la Ville de Montréal à titre de bénévoles, en vertu l'article 83.4 de la Charte de la Ville de Montréal et du règlement 02-44 sur le Conseil interculturel de Montréal. Leur sélection est basée, entre autres, sur leurs expériences en matière de relations interculturelles et leurs connaissances des enjeux municipaux. En décembre 2009, la composition du Conseil était la suivante :

Le président

Monsieur Bergman Fleury

Spécialiste et consultant en éducation et en relations interculturelles

La vice-présidente

Madame Mélissa Dorsaint

Avocate-fiscaliste, directrice Fiscalité internationale à KPMG et membre fondatrice de la Jeune Chambre de commerce haïtienne

Le vice-président

Monsieur Habib El-Hage

Intervenant social et chargé de projet au Collège de Rosemont et chercheur associé à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)

Les autres membres du CIM sont :

Madame Iris Almeida-Côté

Directrice générale de Jeunesse Canada Monde

Madame Dulce Maria Cruz Herrera

Chercheuse associée à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'UQÀM

Monsieur Éric Ménégazzi

Directeur de comptes, développement des affaires à la Banque de développement du Canada (BDC)

Monsieur Agusti Nicolau-Coll

Géographe, directeur adjoint de l'Institut interculturel de Montréal (jusqu'en juillet 2009)

Monsieur Léon Ouaknine

Consultant indépendant en management

Monsieur Bogidar Pérucich

Conseiller syndical au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau – Québec (SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Madame Maud Pontel

Coordonnatrice, département de sensibilisation communautaire au Bouclier d'Athéna

Madame Maryse Potvin

Professeure en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Madame Iris Roufan Azer

Gestionnaire en planification informatique, en intégration des systèmes, en formation et en réingénierie des processus d'affaires

Madame Régine-Alende

*Tshombokongo
Directrice du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI)*

Monsieur Frantz Voltaire

Président du Centre de recherche et de documentation haïtienne, caribéenne et afro-canadienne

Madame Hélène Wavroch

Directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés

Enfin, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la ville ou son représentant dûment délégué participe aux assemblées du Conseil interculturel sans droit de vote.

Vision et engagements

Dès l'année 2003, le CIM a défini une vision de l'évolution de la société montréalaise. Il considère que les citoyennes et citoyens identifiés aux minorités ethnoculturelles contribuent depuis toujours à l'essor et au développement de la métropole et sont directement concernés par toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.

Conscients de leur mandat, les membres du CIM se sont donc engagés à ce que :

1 » La Ville de Montréal ressemble à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, notamment celui de l'embauche. Le CIM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;

2 » La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;

3 » La Ville de Montréal s'enrichit de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;

4 » La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion;

5 » La Ville de Montréal intègre et complète son plan développement économique, social et culturel par un volet formel de lutte contre la pauvreté, notamment, au sein des minorités ethnoculturelles.

Cette vision et ces engagements se sont traduits et actualisés en août 2009 par l'adoption d'un cadre d'orientation et d'un plan stratégique 2009-2011, comportant des actions prioritaires pour la seule année 2009. Concrètement, le cadre d'orientation précise, notamment, l'interprétation du mandat et l'approche interculturelle à privilégier, le rôle de leader qui doit être assumé par le CIM et la nécessité d'établir des partenariats ainsi que les principaux éléments de structure et de fonctionnement.

De son côté, le plan stratégique repose d'abord sur deux grands principes à savoir, la reconnaissance et la valorisation de la diversité ethnoculturelle de même que l'égalité et l'équité dans la fonction publique municipale. Dans ce contexte, deux orientations particulières en précisent le contenu, soit la mise en évidence de l'expertise du CIM auprès des élus et dans les services administratifs de même que le développement de son rôle comme partenaire sur la base de sa connaissance des enjeux prioritaires.



À cet égard, les actions prioritaires pour l'année 2009 visaient, notamment, la production d'un avis sur la lutte contre la pauvreté et la mise à jour d'un plan de communication axé sur l'écoute et la prise en compte des principaux acteurs du milieu et l'élaboration d'un calendrier de rencontres subséquent. Toujours en 2009, ces actions prioritaires visaient la finalisation d'un avis sur les lieux de cultes minoritaires, l'élaboration d'un avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi et enfin, la reprise d'un avis sur les principaux éléments que pourraient comprendre un cadre de gestion et de référence pour la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles.

La suite de cette réorganisation s'est traduite par la mise en place de quatre comités permanents qui, suivant leurs attributions respectives, ont été chargés, périodiquement de faire rapport de leurs activités aux assemblées du Conseil. Ainsi, en plus des responsabilités confiées à un comité exécutif formé du président et des deux vice-présidents, le Conseil a mis en place un comité des avis et des projets de recherche, un comité des communications et des relations publiques, un comité des partenariats et un comité sur les relations avec la Ville, dont les principales activités figurent à la prochaine section.



Principales réalisations 2009

■ Rencontres en assemblées

De janvier à décembre 2009, le Conseil a tenu onze assemblées qui lui ont permis, entre autres, de recevoir et d'échanger avec plusieurs intervenants du milieu interculturel et de partager ainsi autant d'idées et de projets touchant l'intégration et les relations interculturelles à Montréal.

Parmi ceux-ci, le CIM a rencontré la Direction du capital humain de la Ville de Montréal concernant le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) afin d'évaluer le bilan de l'année 2008 ainsi que le plan

d'action 2008-2010. Cette assemblée fut aussi l'occasion d'obtenir de plus amples informations concernant le guide sur la gestion prévisionnelle de la main d'œuvre à la Ville de Montréal. Au terme de ces échanges, les membres ont convenu de reprendre cet exercice sur une base annuelle.

En février 2009, les membres du CIM ont rencontré les responsables de deux organismes communautaires directement impliqués, suite aux incidents survenus dans l'arrondissement Montréal-Nord. Par ailleurs, les

membres du Conseil ont reçu la Direction de la diversité sociale concernant les interventions de la Ville touchant le dossier autochtone.

Enfin, en décembre 2009, le CIM a reçu les nouveaux responsables politiques de l'administration publique montréalaise pour les communautés d'origines diverses afin d'échanger sur le rôle et les fonctions du CIM ainsi que les attentes et les préoccupations de chaque partie.

■ Rapports des comités

Le samedi 29 août 2009, le CIM a tenu une pleine journée de planification à partir de son Cadre d'orientation et de son Plan d'action 2009-2011. Par la suite, au cours des assemblées subséquentes, les différents comités ont présenté leurs rapports en vue de l'adoption d'avis ou encore, de l'orientation des travaux et de l'organisation de différentes activités. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

Comité des avis et des projets de recherche

Le comité a mis en place une nouvelle procédure concernant les appels de propositions touchant les projets d'avis et de recherche du Conseil. Dans ce contexte, le comité a précisé les attentes du CIM touchant le projet d'avis sur la lutte contre la pauvreté. Il a également confié un mandat de recherche sur le PAÉE et la promotion des minorités ethnoculturelles à l'intérieur de la fonction publique montréalaise.

Comité des relations avec la Ville

Le comité a tenu diverses rencontres avec des organismes de la Ville de Montréal. De plus, dans le cadre de l'élection municipale de novembre 2009, le comité a reçu les représentants des différentes formations politiques afin d'échanger sur leurs engagements électoraux concernant la diversité et la gestion des relations interculturelles à Montréal.

Comité des partenariats

Le comité a mis à jour la liste des partenaires du CIM tout en jetant les bases d'un prochain forum municipal visant à rassembler les acteurs des différentes communautés autour d'un débat d'actualité ou d'une problématique commune. Le comité a également rencontré les responsables de la Conférence régionale des élus (CRÉ) dans le cadre du projet Leadership Montréal visant à donner une meilleure représentation aux représentants des minorités dans les lieux de décision.

Comité des communications et des relations publiques

Le comité a procédé à l'achat d'un logiciel de banque de données ainsi qu'à une révision de l'image corporative du CIM. Il a également entrepris des travaux concernant la mise à jour du plan de communication.



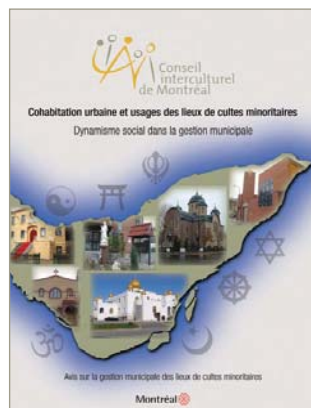
Les religions non chrétiennes connaîtraient une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54%

■ Les avis, projets de recherche et autres activités

Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

Les études prospectives de la démographie montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes connaîtraient une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54% au cours des seize prochaines années. Prenant notamment en compte ces données, les travaux du CIM ont été complétés en 2009 sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires.

Ces travaux ont permis le dépôt au conseil de la Ville de Montréal de l'avis intitulé *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires – Dynamisme social dans la gestion municipale* – Parmi ses principales recommandations, le Conseil souhaite que la Ville procède d'abord à un inventaire des lieux afin de



localiser ces bâtiments et ainsi de mieux coordonner les services de la Ville, notamment en matière d'octroi de permis, de sécurité publique, de salubrité et de sécurité incendie. De plus, une attention particulière devrait être accordée à la réglementation actuelle appliquée par les arrondissements afin qu'elle soit plus harmonieuse et cohérente. Par ailleurs, le CIM recommande que la question des lieux de cultes minoritaires soit formellement définie dans le Plan d'urbanisme de Montréal comme un enjeu social et urbain.

Le Conseil souhaite également la mise en place de tables de concertation intercommunautaire et le développement d'un outil de médiation afin de mieux

accompagner les requérants. Dans ce contexte, le Conseil suggère également la tenue de consultations publiques avant l'octroi d'un permis pour un lieu de culte. Enfin, le Conseil suggère que les responsables de ces lieux soient mieux informés et accompagnés par le personnel de la Ville et qu'à cette fin, les employés municipaux impliqués reçoivent une formation sur mesure portant sur la diversité culturelle et religieuse.

Après ce dépôt, les activités dans ce dossier se sont également traduites par une rencontre d'information et d'échange avec la direction de l'Institut national de recherche scientifique (INRS). Les membres du comité ont également assisté à une conférence scientifique sur le même sujet, en octobre 2009, organisée par l'INRS. Enfin, cet avis a fait l'objet de plusieurs reportages et entrevues dans les grands médias à Montréal et au niveau international.

Projet de recherche sur les contributions municipales et les programmes de lutte contre la pauvreté

Dans un texte déposé devant la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération, le CIM a déposé un avis préliminaire en novembre 2008. Ce premier exercice lui a permis de présenter, sommairement, un portrait plus réel de la pauvreté à Montréal chez les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles, afin que ces derniers soient davantage pris en compte dans le cadre de l'élaboration des prochains programmes de lutte contre la pauvreté et de l'entente entre l'agglomération de Montréal et le gouvernement du Québec. Dans ce contexte, le Conseil a fait valoir les actions à soutenir et a également proposé différentes recommandations. Après cet exercice, le Conseil a indiqué qu'il déposera un avis plus détaillé au cours des prochains mois. Le tout se fera à partir d'une analyse qui viendra consolider les hypothèses de solution et présenter des recommandations susceptibles de mieux combattre la pauvreté sur le territoire de Ville de Montréal, tout en visant le plein développement social, culturel et économique.

Au cours de l'année 2009, les rencontres à ce sujet ont permis d'obtenir un document de travail qui servira à produire prochainement un avis à l'intention du conseil de la Ville de Montréal. Enfin, au cours de cette même année, le président du Conseil a participé à diverses activités sous le thème de la pauvreté, dont le Sommet sur la maturité scolaire organisé par la Direction de la santé publique et la consultation Rendez-vous de la solidarité 2009, menée par le gouvernement du Québec.

Autres activités

Soirées d'information électorale

En collaboration avec la Direction du greffe et le Bureau des élections de la Ville de Montréal, le Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne (CONACOH) et la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal (DDS), le CIM a participé à plusieurs rencontres qui ont permis de réaliser trois soirées d'information dans autant d'arrondissements portant sur le système électoral municipal, la démocratie et la participation civique des citoyennes et des citoyens issus de différents groupes ethnoculturels.

Le Prix interculturel de Montréal

Un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la diversité a été déposé en décembre 2007, en vue de la création d'un prix de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Une approche comparative avec d'autres villes a été effectuée, de même que des entrevues avec plusieurs acteurs de la scène montréalaise. La création de ce prix a été annoncée par le maire en juin 2008, lors du cinquième anniversaire du CIM.

Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre ont été poursuivis au cours de l'année 2008 par la mise en place d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville. Le lancement du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik a eu lieu le 25 août 2009 et la remise s'est déroulée le 24 septembre 2009. Le prix a été remis à Madame Marie-Claude Barey, responsable du programme de rapprochement interculturel au Centre communautaire de Loisir de la Côte-des-Neiges.

Avis sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)

Après sa rencontre avec la Direction du capital humain, le CIM a entrepris un projet de recherche en vue de présenter un avis au cours de l'année 2010 concernant le PAÉE. Ce projet prévoit évaluer le dernier bilan ainsi que le plan d'action prévu au cours des deux prochaines années de même que les mesures qui pourraient être envisagées afin de favoriser la promotion des membres des communautés ethnoculturelles à l'intérieur de la fonction publique montréalaise.



Dans l'ordre habituel: **M^{me} Helene Fotopulos**, responsable du comité de sélection, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, **M. Hassane Amraoui**, artiste de la toile intitulée La tribu du soleil, **M^{me} Marie-Claude Barey**, gagnante du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik, **M^{me} Lise Roy-Limonchik**, épouse de feu Abe Limonchik, le maire de Montréal, **M. Gérald Tremblay**, le président du Conseil interculturel de Montréal, **M. Bergman Fleury**.

■ Collaborations

Parmi un grand nombre d'invitations, le CIM s'est notamment associé aux activités suivantes :

- » Des représentants du CIM collaborent régulièrement avec la Direction de la diversité sociale à l'analyse des projets soumis dans le cadre des divers programmes de soutien à la diversité;
- » Un membre du CIM a représenté le Conseil lors de l'accueil d'une délégation de gens d'affaires de la ville de Seattle à Montréal;
- » Le président du CIM a participé à un exercice de Rapprochement interculturel organisé par la FADOQ, région de l'île de Montréal, pour les aînés montréalais;
- » Le président du CIM a participé au jury de sélection du Prix québécois de la citoyenneté;
- » Le CIM a participé au symposium sur les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations organisé par la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQÀM;
- » Le Conseil était présent lors de la Journée des jeunes filles immigrantes organisée par le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes;
- » Un membre du CIM était présent lors du déjeuner-causerie sur les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb organisé par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).

■ Représentations

De plus, dans le cadre de leurs fonctions, les membres étaient présents à de nombreuses activités publiques, telles que le Mois de l'Histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, l'Exposition Trésors de famille organisée par le Centre d'histoire de Montréal, la campagne de sensibilisation sur l'agression sexuelle organisée par le Bouclier d'Athéna et le Sommet montréalais sur la maturité scolaire. Le Conseil était également présent lors du lancement du Répertoire des regroupements ethnoculturels de gens d'affaires et professionnels de Montréal, préparé par la Ville de Montréal.

Les membres participent également à diverses soirées bénéfiques et rencontres, comme celles du Black Theatre Workshop, le Gala de la communauté Hellénique, la Fête du nouvel an chinois, Avocats sans Frontière, la Fête des enfants et autres événements culturels tels que le Festival des Week-ends du Monde du Parc Jean-Drapeau, le Festival du monde arabe, Nuits d'Afrique et autres festivités.

Ces événements sont autant d'occasions de marquer leur présence et de tisser des liens avec ces différentes communautés.



Suivi des dossiers

■ La problématique du profilage racial à Montréal

En 2006, le CIM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal de même qu'un État des lieux, un documentaire ainsi qu'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion. Parmi les recommandations, certaines suggestions visaient un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures de responsabilisation et d'imputabilité. Des pouvoirs élargis pour l'Ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la formation d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

Approfondir la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage racial

À la suite du dépôt de cet avis, le CIM a rencontré le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), le Commissaire à la déontologie policière ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le CIM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial réunissant une quarantaine de participants, dont le SPVM et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires concernés par le sujet. Les objectifs de ce forum visaient à rendre compte des décisions prises ou envisagées par les différents acteurs institutionnels et par la société civile impliqués dans cette problématique, approfondir la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage et bâtir un consensus autour d'un plan d'action montréalais.

En octobre 2007, l'Administration municipale déposait les premiers éléments de réponse aux travaux du CIM. Toutefois, dans une lettre adressée au président du Conseil, la STM mentionnait avoir confié l'analyse de cet avis à un comité de travail, demeurée sans suite à ce jour. De son côté, le SPVM, dans le cadre de sa Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, exposait le contenu de son programme de formation destiné à l'ensemble de son personnel. Le SPVM indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial et des autres comportements qui iraient à l'encontre des valeurs organisationnelles.

Au cours de l'année 2008, le CIM a poursuivi sa démarche, notamment, lors d'une rencontre entre le nouveau président et le chef de police de la ville de Montréal. De plus, en avril 2008, le documentaire sur le profilage racial a été présenté lors d'un colloque organisé par l'organisme communautaire La Maisonnée portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Ce documentaire a également été présenté devant le comité permanent de la CDPDJ. Le Conseil a également poursuivi ses discussions avec l'Ombudsman de Montréal. Enfin, en octobre 2008, le CIM a reçu les représentants du SPVM afin d'échanger sur leur stratégie d'action dont plusieurs éléments prennent en compte les recommandations du CIM sur le profilage racial. En 2009, le CIM a poursuivi ses interventions dans ce dossier et les membres sont toujours en attente d'une réponse effective à leurs travaux de la part de tous les services municipaux concernés, y compris la STM.



■ Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

Parmi les interventions du Conseil suivant le dépôt de son avis, les membres ont eu des échanges avec divers intervenants, dont l'INRS et le Conseil intercommunautaire de l'arrondissement d'Outremont. À ce jour, l'administration publique montréalaise s'est engagée à déposer une réponse attendue pour le début de l'année 2010.

Perspectives 2010

■ Deux dossiers prioritaires : égalité en emploi et lutte contre la pauvreté

En plus des mandats qui pourront lui être transmis par le conseil de la Ville de Montréal tout au long de la présente année, le CIM entend poursuivre et intensifier ses activités de manière à ce que ses engagements se concrétisent davantage. À cet égard, deux dossiers figurent parmi les priorités du CIM en 2010. Le premier concerne la lutte contre la pauvreté et le second touche au Programme d'accès à l'égalité en emploi. Dans ce contexte, le Conseil estime que la lutte contre la pauvreté ainsi que les programmes et les mesures permettant d'accéder à un emploi figurent toujours parmi les outils prioritaires d'intégration puisqu'ils permettent à chaque individu de donner sa pleine mesure et de

trouver sa juste place au sein de la collectivité. Les membres du Conseil continueront ainsi à promouvoir et à appuyer toute action en ce sens et s'intéresseront particulièrement aux mesures du PAÉE concernant les minorités ethniques et les minorités visibles ainsi que leur promotion à l'intérieur de la fonction publique municipale.

De plus, après le dépôt d'un avis préliminaire sur les contributions municipales à la lutte contre la pauvreté et après s'être intéressé à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le Conseil souhaite

présenter les pistes de réflexion ainsi que les orientations souhaitées afin d'encourager la Ville à développer une vision et un plan d'action permettant de mieux assumer ses responsabilités dans la lutte contre la pauvreté, notamment chez les minorités ethnoculturelles, en cohérence avec des objectifs de développement économique, social et culturel. Une fois ces travaux complétés, le Conseil souhaite organiser un forum municipal de discussions dont les thèmes regrouperont la problématique de la pauvreté ainsi que les mesures envisagées afin d'accélérer l'atteinte des objectifs visés par le programme municipal d'accès à l'égalité en emploi.

■ Les comités de travail

Les comités poursuivront leurs activités, dont le comité des partenariats qui reprendra ses mesures de rapprochement avec le milieu par des rencontres périodiques avec ses partenaires et les leaders des différentes communautés. Le comité des relations avec la Ville tiendra également des rencontres périodiques avec le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) sur des sujets d'intérêt commun. Le comité des communications et des relations publiques souhaite finaliser un nouveau plan de communication et la reconstruction du site Internet du Conseil.

■ Autres activités

Parmi les principales activités à venir, le CIM participera au Congrès Metropolis qui se tiendra à Montréal en mars prochain, sous l'égide de l'INRS. Le Conseil collaborera de nouveau avec les services municipaux concernés pour l'édition 2010 du Prix des relations interculturelles de Montréal.

■ Suivi de projets

Le CIM suivra de près l'évolution de ses avis antérieurs, entre autres sur le profilage racial, et ses recommandations concernant la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Suivant les réponses qui lui seront transmises par le conseil de la Ville de Montréal, le CIM mettra en place les tribunes publiques nécessaires à la mise en œuvre de ses recommandations. Dans cet esprit, les membres du CIM demeureront vigilants afin de mieux déceler toute nouvelle problématique en émergence et quant aux interventions de la Ville face aux problèmes des autochtones en milieu urbain.

Sommaire des réalisations 2003-2010

Depuis sa création, le CIM a déposé différents avis, commentaires, observations et autres documents en lien avec ses engagements. Ces réalisations de recherche, de consultation, de collaboration, de partenariat et autres représentations regroupent les thèmes suivants :



L'accès à l'égalité en emploi

Depuis sa création, le Conseil est régulièrement intervenu dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE), notamment en 2004 par le dépôt d'un rapport de synthèse sur les comités sectoriels intitulé *Pour passer du discours à l'action*. Ces activités se sont maintenues par l'évaluation annuelle du Programme et des plans d'action complémentaire. En 2009, le Conseil a convenu de confier un mandat spécifique de recherche en vue de la rédaction d'un avis incluant la promotion des membres des minorités visibles et des minorités ethniques à l'intérieur de la fonction publique montréalaise.

L'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés

Dès leur entrée en fonction, les membres du Conseil ont entrepris une tournée des principaux services municipaux en vue de les sensibiliser aux besoins et aux attentes suscités par la diversité. Parmi les applications concrètes, ce thème d'intervention a été repris en 2009 dans le cadre de la réflexion sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires, où le CIM suggère que l'Administration municipale adapte ses services aux pratiques religieuses de ces communautés. Enfin, en 2009, le CIM a mis en place un comité spécifique sur les relations avec la Ville.

La formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité

Au cours d'une journée de réflexion tenue en 2004, le Conseil a invité les cadres et les élus municipaux à un exercice de réflexion et de sensibilisation sur de nouvelles problématiques sur le plan des relations interculturelles telles que les accommodements raisonnables en matière de diversité religieuse. Le Conseil a également été associé au contenu des programmes de formation interculturelle offerts par la Ville. Ainsi, l'ensemble des employés municipaux sont invités à parfaire leurs connaissances dans le domaine de la diversité.

La lutte contre le racisme et la discrimination

Dès sa fondation, le CIM a mis en place un comité permanent sur la lutte contre le racisme et la discrimination dont les activités se sont traduites par diverses interventions lors de manifestations à caractère racial ou discriminatoire. Dans ce contexte, le Conseil s'est notamment manifesté lors de certains événements liés aux communautés juives et arabes. Le Conseil a également participé au mémoire de la Ville de Montréal lors des audiences d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination.

Le développement culturel et le patrimoine des diverses communautés

En plus de ses avis portant sur les avant-projets et projets de la Ville de Montréal en matière de culture et de patrimoine, le Conseil a tenu un forum préparatoire au Rendez-vous culturel de novembre 2007. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil des arts de la Ville de Montréal (CAM) et l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM), le CIM a développé un répertoire des artistes et des organismes ethnoculturels dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Enfin, en décembre 2009, le Conseil amorçait une réflexion sur l'offre de service des bibliothèques aux communautés culturelles.

La diversité religieuse et le concept d'accommodement raisonnable

En 2004, le Conseil a organisé une rencontre avec les élus et les directeurs de services municipaux sur le thème de la diversité religieuse. De plus, en 2008, dans le cadre des audiences nationales de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, le CIM a participé au dépôt d'un témoignage de la Ville de Montréal.



La problématique du profilage racial à Montréal

Le Conseil a produit un État des lieux, un avis et un documentaire sur la problématique du profilage racial à Montréal. Dans ce contexte, le CIM a tenu des rencontres avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et de la Société de transport de Montréal (STM). Le Conseil poursuit régulièrement ses interventions dans ce dossier, notamment après les incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord et l'intervention récente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

La lutte contre la pauvreté

Lors d'une consultation publique, le CIM a déposé un projet préliminaire d'avis sur la contribution municipale et les programmes de lutte contre la pauvreté. Par la suite, le CIM a poursuivi sa réflexion dans le cadre d'un projet de recherche qui doit l'amener à déposer un avis au conseil de la Ville de Montréal en 2010. Dans cet élan, les membres du CIM participent à divers congrès, colloques et autres consultations en vue d'alimenter cette réflexion.

L'immigration et l'intégration

Dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le CIM a fait valoir ses commentaires et suggestions concernant la planification de l'immigration au Québec.

Un cadre de gestion sur les relations interculturelles

Dans son rapport annuel 2008, le CIM proposait que, après plus d'une vingtaine d'années d'interventions, la Ville de Montréal se dote d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles, de manière à mieux assurer la cohérence de ses actions et de ses stratégies.

La participation civique

Le Conseil a déposé un rapport en commission dans le cadre d'une consultation municipale sur la participation civique des communautés. Plus récemment, le Conseil s'associait avec ses partenaires et collaborateurs afin d'organiser des soirées d'information électorale visant principalement la participation des membres des communautés ethnoculturelles au scrutin municipal de novembre 2009.

Les relations avec ses partenaires

Depuis sa création, le Conseil a développé des liens particuliers, notamment avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS), Vision Diversité (VD), le Conseil des relations interculturelles du Québec (CRIQ), le Forum des partenaires de la Conférence régionale des élus (CRÉ), le Conseil intercommunautaire de l'arrondissement d'Outremont et le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec (CRIVQ).

Recommandations

En conformité avec la Charte de la Ville de Montréal et le règlement sur le Conseil interculturel de Montréal, le présent rapport saisit l'occasion pour formuler au comité exécutif et au conseil de la Ville de Montréal les trois recommandations qui suivent. Ces recommandations reprennent quelques-unes du rapport 2008 qui n'ont pas bénéficié d'un réel suivi et décrivent des demandes découlant des réalités de l'année 2009.

Une mise à jour de sa structure et de son fonctionnement



1 » La structure et le fonctionnement du CIM

En 2010, le CIM poursuivra ses demandes d'ordre administratif et réglementaire concernant la structure, le fonctionnement et les ressources qui lui permettraient d'accomplir pleinement son mandat. Concrètement, les activités du CIM nécessitent une mise à jour de sa structure et de son fonctionnement afin de faire avancer ses projets d'une manière plus efficace, et ce, sur tous les plans: supervision, secrétariat, recherche, animation, communication et représentation. À cet égard, les sommes qui lui ont été allouées sont demeurées les mêmes depuis sa mise en place alors que les dépenses, au seul chapitre de la rémunération, ont augmenté sans qu'aucun ajustement n'ait été fait quant aux ressources fournies, notamment pour les activités de recherche, de consultation et de suivi correspondant aux principales fonctions du CIM.

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que, pour assurer l'efficacité dans la réalisation de son mandat, le règlement municipal régissant le CIM soit mis à jour afin qu'un mécanisme complet de soutien administratif et professionnel raisonnablement indépendant, doté des ressources adéquates, soit mis en place par les instances politiques et administratives concernées.

2 » Assurer un réel suivi des recommandations accueillies par le conseil de la Ville

Dans son rapport d'activité 2008, le Conseil interculturel de Montréal recommandait qu'un mécanisme politique et administratif soit mis en place afin d'assurer un suivi de ses recommandations tout en rappelant la nécessité de fournir des ressources adéquates pour la réalisation de son mandat. Dans ce contexte, lors de l'étude de son rapport de 2008, la commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal recommandait que celui-ci mette à la disposition du CIM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'année 2009, aucun développement sur le plan administratif ne s'est matérialisé dans ce dossier.

Toutefois, sur le plan politique, la reconnaissance de l'apport des Montréalaises et des Montréalais en matière des relations interculturelles a été concrétisée par la création du Prix interculturel de Montréal. Ceci dénote clairement que la Ville de Montréal désire améliorer la prise en compte de la diversité ethno-culturelle dans ses rapports à ces citoyens. Aussi, à la suite des élections municipales de novembre 2009, le comité exécutif de la Ville de Montréal a décidé de confier à l'un de ses membres l'important dossier des communautés d'origines diverses. Considérant l'importance de ce dossier pour le développement de la métropole du Québec, deux autres élus y ont été formellement associés. Cependant, ce geste politique n'a pas été suivi par une action administrative.

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que le règlement sur le CIM soit modifié de manière à prévoir que le comité exécutif dépose au conseil de la Ville de Montréal les réponses nécessaires aux avis du CIM, et ce, dans un délai raisonnable.

3 » Mieux combattre le profilage racial en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Durant les années 2008 et 2009, le CIM a pu heureusement constater que certaines recommandations formulées dans son avis présenté en 2006 ont eu des échos positifs dans le plan de formation aux compétences interculturelles mis en œuvre par le Service de police de Montréal (SPVM). Toutefois, en 2009, l'actualité montréalaise a souvent été marquée par des différends judiciaires entre la Ville de Montréal et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) quant aux réels moyens de lutter contre le profilage racial. Or, c'est aussi en 2009 que le conseil de la Ville de Montréal a adopté la résolution déclarant la Ville de Montréal « zone libre de racisme ».

En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande que le conseil municipal, en cohérence avec les recommandations présentées par le CIM en 2006 et avec toutes ses déclarations officielles de lutte contre le racisme, prenne les mesures permettant de donner administrativement la priorité à la lutte réelle contre le profilage racial en établissant une stratégie de vraie collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.



Annexe

Liste des publications

- » Les rapports d'activité du Conseil interculturel de Montréal de 2003 à 2008;
- » *Avis sur l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 18 mars 2004, 10 pages;
- » Rapport de synthèse des comités sectoriels du Conseil interculturel de Montréal *Pour passer du discours à l'action*, juin 2004, 12 pages;
- » *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, 13 janvier 2005, 12 pages;
- » *Avis sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 14 avril 2005, 10 pages;
- » Mémoire pour la consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, 28 novembre 2005, 11 pages;
- » *État des lieux sur le profilage racial*, juillet 2006, 38 pages;
- » Mémoire devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination, 1^{er} septembre 2006, 9 pages;
- » *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, 5 octobre 2006, 31 pages;
- » Rapport des groupes de discussion sur le profilage racial à Montréal, octobre 2006, 52 pages;
- » Mémoire présenté devant la Commission permanente du conseil de la Ville de Montréal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Bilan 2005-2006, Mise en œuvre de Montréal, métropole culturelle. Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, 16 avril 2007, 5 pages;
- » Commentaires et suggestions sur le projet de réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal (E-Cité 311), avril 2007, 5 pages;
- » Mémoire déposé devant la Commission permanente du conseil de la Ville de Montréal sur la participation civique des communautés culturelles, mai 2007, 10 pages;
- » Rapport d'enquête exploratoire sur la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal, juin 2007, 22 pages;
- » *Avis sur la participation des artistes et des organismes ethnoculturels à Montréal métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 13 septembre 2007, 6 pages;
- » Mémoire dans le cadre du témoignage de la Ville de Montréal devant la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 4 octobre 2007, 30 pages;
- » Rapport du forum municipal *Pour la pleine participation des artistes et des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise dans le cadre de Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 30 pages;
- » *Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté*, 18 novembre 2008, 12 pages;
- » Commentaires et suggestions concernant le mémoire de la Ville de Montréal sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 6 pages;
- » Commentaires et propositions présentés au groupe de travail de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation gouvernementale pour une loi sur la protection du patrimoine culturel, 10 pages;
- » Répertoire des médias multiethniques, février 2008, 25 pages;
- » Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires, *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires. Dynamisme social dans la gestion municipale*, mai 2009, 33 pages.



Remerciements

Dans le cadre de leurs activités 2009, les membres du CIM remercient particulièrement les responsables politiques et administratifs de la Ville de Montréal, notamment M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif, responsable des relations interculturelles jusqu'en novembre 2009 ainsi que ses proches collaborateurs.

Les membres souhaitent également remercier leurs partenaires du milieu, dont les représentants du Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne (CONACOH) et l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour leur participation aux travaux du CIM, notamment lors des soirées d'information électorale.

Enfin, le Conseil remercie ses collaborateurs, au premier titre les professionnels de la Direction de la diversité sociale (DDS), la Direction du greffe du Service des affaires corporatives pour le soutien logistique et financier ainsi que la Direction du protocole et la Direction des communications pour leur collaboration lors du lancement et de la remise du Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik.

Ce rapport d'activité a été adopté par le CIM lors de l'assemblée du 4 février 2010.

Rédaction

Gilles Gosselin, *Coordonnateur*

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conception et réalisation graphiques

Maryse Boutin — [Turbine graphique.ca](http://Turbinegraphique.ca)

Impression

Les Imprimés MF inc. — Imprimerie Falcon inc.

Soutien administratif

Nancy Bergeron

Pour plus d'information

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone: 514 868-5809 | cim@ville.montreal.qc.ca
Télécopieur: 514 868-5810 | ville.montreal.qc.ca/cim



Montréal 

www.ville.montreal.qc.ca/cim

